

se chiffreront à 20 milliards environ, soit 20 p. 100 des dépenses directes du gouvernement libéral, plus 7 milliards sous forme de transferts fiscaux.

Dans son discours du budget 1985, le ministre des Finances a annoncé ses intentions à cet égard. Comme on peut le lire à la page 5020 du *hansard* du 23 mai 1985, il a déclaré:

Afin de répartir équitablement le fardeau de la compression des dépenses, le gouvernement cherchera également à limiter la croissance des transferts aux provinces, afin de réaliser des économies annuelles de \$2 milliards vers la fin de la décennie. Les transferts fédéraux ne subiront aucune diminution absolue.

Même après ce rajustement, les transferts fédéraux aux provinces marqueront une augmentation sensible pendant les dernières années de la décennie. En 1990-1991, ils représenteront à peu près la même proportion de l'ensemble des dépenses de programmes qu'à l'heure actuelle.

A la suite de ce budget, le ministre a consulté ses homologues provinciaux pour voir avec eux quelle était la meilleure façon d'atteindre cet objectif.

Le 13 décembre 1985, les participants à la Conférence des premiers ministres, à Halifax, ont décidé de modifier la formule de calcul du financement des programmes établis de façon à limiter les augmentations à la croissance moyenne triennale du PNB, moins 2 p. 100. Ce projet de loi concrétise cette décision. A compter du 1^{er} avril 1986, les transferts effectués dans le cadre du financement des programmes établis continueront à augmenter comme maintenant, c'est-à-dire en fonction du PNB et de la population, mais moyennant 2 points de pourcentage de moins.

Je devrais préciser que le financement des programmes établis est l'un des trois principaux programmes fédéraux de transfert de fonds aux provinces et aux municipalités. Le total des transferts s'élève à environ 27 milliards de dollars dont 20 milliards en argent et le reste sous forme de transferts fiscaux c'est-à-dire la réduction des taux d'imposition fédéraux et l'augmentation correspondante des taux provinciaux. De ce total, le financement des programmes établis compte pour la plus grande portion avec 9 milliards de dollars en argent et 6,3 milliards en transfert d'impôt, soit en tout 15,3 milliards de dollars. Les paiements de péréquation sous forme de versements en argent représentent une autre portion de 5 milliards de dollars.

L'objectif fondamental du programme de péréquation est de faire en sorte que les gouvernements provinciaux aient la capacité d'assurer à leurs habitants des niveaux de service comparables pour des niveaux d'imposition à peu près comparables. Par ailleurs, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral fournit un montant supplémentaire de 3,9 milliards de dollars en argent et 400 millions de dollars en transfert d'impôt pour un total de 4,3 milliards de dollars. Le Régime d'assistance publique du Canada est un programme à frais partagés en vertu duquel le gouvernement fédéral assume 50 p. 100 des coûts des programmes d'aide financière et d'assistance sociale fournis par les provinces et les municipalités. Il existe en plus divers autres programmes de transferts, sous forme de programmes à frais partagés, qui comptent pour un montant de 2,3 milliards de dollars.

Qu'il me soit permis de faire un bref historique du financement des programmes établis et de relater les événements des dix dernières années. Le gouvernement fédéral contribue au financement des programmes provinciaux d'assurance-hospitalisation depuis 1958. Les transferts fédéraux aux provinces au

Accords fiscaux—Loi

titre de l'enseignement postsecondaire ont été introduits en 1967. Le programme d'assurance-maladie financé conjointement par les deux paliers de gouvernement a été mis sur pied en 1968. Jusqu'à 1977, les paiements de transferts au titre de ces programmes étaient déterminés en vertu d'accords de partage des frais. Les transferts fédéraux étaient fondés sur les dépenses des gouvernements provinciaux, sur l'assurance médicale hospitalière, et sur les frais de fonctionnement des établissements d'enseignement postsecondaire. La part du gouvernement fédéral était en gros de 50 p. 100 du total, avec des fluctuations d'une province à l'autre, selon la formule particulière de partage de chaque programme.

En 1977, les dispositions de financement de ces programmes établis ont été modifiées de sorte que la part fédérale n'était plus fonction des dépenses provinciales, mais qu'elle était déterminée en fonction des transferts fédéraux par habitant dans le domaine de la santé et de l'éducation postsecondaire pour une année de base et indexée sur le taux de croissance du produit national brut par habitant et la population de chaque province. Les dispositions actuelles de FPE prévoient donc un financement global que les provinces répartissent comme bon leur semble entre leurs divers programmes de santé et d'éducation postsecondaire.

Le projet de loi prévoyant ces paiements a été présenté par l'honorable Donald Macdonald, à l'époque ministre des Finances. Au cours des négociations, M. Macdonald déclara que le gouvernement fédéral estimait qu'il était essentiel que les paiements de péréquation augmentent à un rythme compatible avec la capacité de paiement des contribuables.

● (2030)

Dans un discours de présentation de ce projet de loi à la Chambre, il déclara: «Une bonne part des pourparlers et des débats qui se sont déroulés depuis un an et demi tenaient à des points de vue manifestement différents. Au niveau fédéral, nous croyons que le gouvernement national doit conserver assez de ressources fiscales pour redistribuer le revenu aux personnes et régions, pour stabiliser l'économie et continuer d'aider au financement des services dont les Canadiens de tous les coins du pays ont besoin, et qu'ils méritent». A mon avis, cette déclaration de M. Macdonald, ministre libéral des Finances il y a 10 ans, est encore plus d'actualité aujourd'hui.

J'ai des informations budgétaires comparant la situation fiscale des gouvernements provinciaux à celle du gouvernement fédéral. Pour la dernière année dont nous avons les chiffres, 1985, les provinces et territoires ont eu au total des recettes générales brutes d'un montant de 93,3 milliards de dollars et des dépenses générales brutes de 95,8 milliards de dollars, soit un déficit net de 2,5 milliards de dollars. Les dépenses totales combinées des provinces représentaient presque exactement le même montant que celles du gouvernement fédéral. Toutefois, si l'on prend les 20 milliards de dollars directement transférés aux provinces, on constate qu'en fait les dépenses des gouvernements provinciaux sont nettement plus élevées que celles du gouvernement fédéral.

On veut souvent nous faire croire que les provinces sont les cousins pauvres du gouvernement fédéral; mais si, en fait, leurs montants pris séparément sont inférieurs, leur poids fiscal total